

ACALEX

AVOCATS
 CONSEILS
 ASSOCIES

375 ter Avenue de Navarre - 16000 ANGOULEME tél : 05.45.90.10.07 Email :
d.soulat@acalex.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES, EN UN LOT,
AU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ANGOULEME
LE MERCREDI 15 DECEMBRE 2021 09 HEURES 30**

MISE A PRIX : 20 000,00 €

DESIGNATION DU BIEN : Les biens et droits immobiliers sis **COMMUNE DE SAINT CLAUD (16)** consistant en une maison d'habitation comprenant séjour, cuisine, 3 chambres, une salle de bains/ Wc, garage et jardin, le tout cadastré : **Section AB n°89 « 10 rte de Confolens »** pour 4a 38ca

DESCRIPTIF DU BIEN : maison ancienne d'une surface de 123,70 m2 comprenant un séjour, une cuisine, un dégagement, une salle de bains avec wc, une chambre, un couloir dessert deux autres chambres. Depuis la cuisine, accès au garage. Greniers. Terrasse couverte et jardin sur l'arrière. Dépendance à usage de réserve. Convecteurs électriques.

OCCUPATION : Contrat de bail d'une durée de 3 ans commençant à courir au 1^{er} aout 2015, renouvelé, loyer de 450 € mensuel

Il est recommandé aux enchérisseurs de consulter le cahier des conditions de la vente.

Outre les charges, clauses et conditions du cahier des charges, les frais de poursuites de vente sont payables en sus du prix de vente, outre TVA le cas échéant.

VISITES : **MERCREDI 08 DECEMBRE 2021 DE 13H A 14H** par la SCP TALBOT , huissier de justice à **CONFOLENS (16)** tél : 05.45.84.06.64 (prière de téléphoner au préalable aux fins d' inscriptions)

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de la Charente et le cahier des conditions de la vente peut être consulté par toute personne intéressée, soit au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, Palais de Justice, Place Francis Louvel, soit au Cabinet de l'avocat poursuivant (dossier n° 210075) soit sur le site internet www.info-encheres.com

Les dispositions légales prévoient la nécessité d'un pouvoir écrit et d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3000€ pour tout acquéreur éventuel. Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Pour extrait

Signé : Maître Gabrielle GERVAIS de LAFOND